

**Préfecture de
Haute - Garonne
Commune de
MIREMONT**

Dossier n° DP03134524G0033

Demande déposée le : 12/04/2024
Par : Monsieur Mnaouare Jawad
Demeurant à : route de Beaumont
31190 Miremont
Pour : Mur de clôture
Sur un terrain sis à : ROUTE DE BEAUMONT
31190 MIREMONT
Cadastré : WE-0204

Objet : Rejet tacite

Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable le 12/04/2024, pour un projet de construction d'un mur de clôture mitoyen situé ROUTE DE BEAUMONT 31190 MIREMONT.

Par lettre du 30/04/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

Votre dossier est déposé en format dématérialisé, via le PUU, merci de replacer les pièces du dossier selon l'ordre qui suit :

DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme] Fournir le plan de situation du terrain.

DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme]. Indiquer sur le plan de masse le placement de la clôture objet du projet.

DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R. 431-10b) du code de l'urbanisme]. Fournir le plan en coupe du projet par rapport au terrain naturel.

DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R. 431-36c) du code de l'urbanisme]. Fournir un photomontage à partir d'un assemblage de photographies montrant le site existant et d'une image de synthèse, vous pourrez réaliser une vue de votre projet dans son environnement.

Ces pièces n'ayant pas été adressée à la mairie de MIREMONT dans le délai de trois mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'**opposition tacite**.

Vous devez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

MIREMONT, le 03/10/2024

le Maire



Serge BAURENS